

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/09/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Objet de la délibération
Procédure d'incorporation de parcelles présumées sans maître sur le territoire de la commune de YEVRE-LA-VILLE, suite à l'avis de la CCID

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 4 Septembre à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Yèvre la Ville s'est réuni à la Salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PAILLOUX Patricia, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 29/08/2025.

Présents : Mme PAILLOUX Patricia, Maire, M. DI STEFANO Alain, M. HUTTEAU Jean, M. DURAND Olivier, M. CORMIER Cédric, Mme ROUAULT Françoise, Mme GUERIN Christelle, Mme MARTEL Véronique, Mme DENIAU Manuela, Mme FOUCHÉ Muriel, M. FORTE Christophe, Mme BRUNEAU Jackie, M. PASQUET Jean-Pierre, M. BOUREILLE Roland

Excusé : PERSEILLE Philippe

A été nommé secrétaire : M. FORTE Christophe

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Loiret
Le : 05/09/2025

2025_018 – Procédure d'incorporation de parcelles présumées sans maître sur le territoire de la commune de YEVRE-LA-VILLE, suite à l'avis de la CCID

Le Conseil municipal

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L 1123-1 et suivants, modifiés par loi n°2022-217 du 21 février 2022,

Vu le code civil, notamment son article 713,

Vu l'avis de la commission communale des impôts directs en date du 1^{er} septembre 2025,

Vu la circulaire interministérielle du 8 mars 2006 relative aux immeubles sans maître,

Entendu l'exposé de Madame le Maire qui rappelle la réglementation applicable aux biens sans maître : les biens sans propriétaire connu doivent être appréhendés suivant la procédure décrite à l'article L 1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

Les parcelles concernées sur la commune de YEVRE-LA-VILLE sont les suivantes :

Envoyé en préfecture le 08/09/2025

Reçu en préfecture le 08/09/2025

Publié le



ID : 045-214503484-20250904-2025_018-DE

Section	N°	Nature cadastrale	Surface cadastrale (m ²)	Lieu-dit	Propriétaire mentionné au cadastre
349AB	0221	Taillis simples	197	NACELLE	M. BILLARD ANDRE RAYMOND JEAN
349AC	0010	Taillis simples	69	YEVRE-LE-CHATEL	MME LIARD THERESE JULIETTE ISABELLE
349AC	0011	Taillis simples	68	YEVRE-LE-CHATEL	M. LOURS EMILE ANDRE
349AC	0092	Peupleraies	1908	YEVRE-LE-CHATEL	M. DESRUES GEORGES
349AD	0011	Taillis sous futaies	580	LA FONTAINE NELSON	MME BARILLET NEE BERTHIER
349AD	0012	Taillis sous futaies	571	LA FONTAINE NELSON	M. BLAIN
349AD	0049	Taillis simples	142	LA FONTAINE NELSON	MME DANGERARD CLAIRE NEE GENLIS M. LOISEAU EMILE
349AD	0057	Landes	193	LA FONTAINE NELSON	M. BILLARD ANDRE RAYMOND JEAN
349AD	0058	Taillis simples	690	LA FONTAINE NELSON	MME BENOIST NEE BOUTTET M. BENOIST LOUIS FERNAND ALBERT
349AD	0078	Taillis simples	1103	LA FONTAINE NELSON	M. NIVET ROBERT MAURICE
349AD	0082	Taillis simples	525	LA FONTAINE NELSON	M. BUISSON MAURICE
349AD	0131	Taillis sous futaies	274	L'AULNETTE	MME THIERCELIN RAYMONDE NEE MICHAUD
349AD	0164	Taillis sous futaies	1230	L'AULNETTE	M. CROSSON GEORGES HENRI
349AD	0176	Taillis sous futaies	442	L'AULNETTE	M. BOUFFLET
349AD	0178	Jardins	207	TURLURETTE	MME GAUTHIER LOUISE MARIE HERMINE NEE TAFFOUREAU M. GAUTHIER LOUIS
349AD	0271	Landes	324	SOUVILLE	M. DESRUES GEORGES

Envoyé en préfecture le 08/09/2025

Reçu en préfecture le 08/09/2025

Publié le



ID : 045-214503484-20250904-2025_018-DE

349AD	0312	Taillis simples	748	LA VALLEE DE LA SALLE	M. CROSSON ALBERT DANIEL
349AD	0317	Taillis simples	489	LA VALLEE DE LA SALLE	M. MAINFERME GILBERT NOEL CLEMENT
349AD	0354	Taillis simples	1668	LA VALLEE DE LA SALLE	M. LANGUILLE
349AD	0355	Terres	1400	LA VALLEE DE LA SALLE	M. LANGUILLE
349AD	0369	Taillis simples	705	LA VALLEE DE LA SALLE	MME LIVET NEE GAULLIER
349AD	0370	Taillis simples	785	LA VALLEE DE LA SALLE	MME BENOIST NEE BOUTTET M. BENOIST LOUIS FERNAND ALBERT
349AD	0371	Taillis simples	793	LA VALLEE DE LA SALLE	M. BILLARD ANDRE RAYMOND JEAN
349AD	0384	Terres	1159	LA FONTAINE NELSON	M. BILLARD ANDRE RAYMOND JEAN
AB	0016	Sols	451	0010 RUE DE LA REPUBLIQUE	M. BOUR EDMOND
AD	0083	Taillis simples	413	LA VALLEE	M. BERTHIER ROGER
AD	0113	Peupleraies	173	LA PRAIRIE	M. NAIZONDARD ANTONIN
AD	0114	Peupleraies	481	LA PRAIRIE	MME LETERME JEANNE EUGENIE NEE RONCERAY M. LETERME DESIRE ARISTIDE
AD	0116	Taillis simples	969	LA PRAIRIE	M. DUPEU ANDRE
AD	0142	Bois	208	LA PRAIRIE	M. RONCERAY LEON
AD	0155	Taillis simples	225	LA PRAIRIE	M. LEGRAND JEAN STEPHANE LOUIS
AD	0163	Taillis simples	467	LA PRAIRIE	M. DEDOURS PAUL
AD	0226	Terres	1410	LA PRAIRIE	M. BERTHIER ROGER
ZO	0189	Landes	894	CHAMPITAUT	M. LOISEAU FERDINAND
ZO	0210	Landes	658	CHAMPITAUT	M. ROUSSEAU AIMABLE ISIDORE

ZO	0214	Terres	1334	CHAMPITAUT	M. VALLEE ALFRED MODESTE
ZO	0227	Taillis simples	712	CHAMPITAUT	M. GUERIN CHARLES
ZO	0228	Taillis simples	351	CHAMPITAUT	M. PREVOST ANDRE
ZO	0229	Taillis simples	382	CHAMPITAUT	M. GUERIN CHARLES
ZX	0033	Bois taillis	983	MARTINVAULT	M. BARBERON ANDRE
ZY	0025	Terres	3005	LE CHATEAU D'EAU	MME DETEIX RENEE EDWIGE NEE PAPET
ZY	0028	Terres	1400	LE CHATEAU D'EAU	MME BATHILDE MARIE AURELIE NEE PAPET

Le conseil municipal déclare que lesdites parcelles sont présumées sans propriétaire connu et que les contributions foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois années ou ont été acquittées par des tiers.

En conséquence, la procédure d'appréhension desdits biens par la commune, prévue à l'article L 1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques est dès lors mise en œuvre. Un arrêté municipal constatant la situation de ces parcelles sera pris par madame le Maire en vue d'accomplir les mesures d'affichage, de notification et de publicité obligatoires.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour la poursuite de la procédure afférente aux parcelles présumées sans maître énumérées ci-dessus en vue de pouvoir les incorporer dans le domaine communal.
- Charge madame le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à cette fin.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 05/09/2025

Le Maire
Patricia PAILLOUX



Secrétaire de séance
M. FORTE Christophe

